

Compte-rendu du conseil municipal séance du 8 juillet 2022 – 16h30 –

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à seize heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2022

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Céline HUGUES, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Lionel TARDY

Absents excusés : Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD, Dominique GUEYTTE, Nicolas ROSIN pouvoir à Lionel TARDY, Jean-François ROUSSOT pouvoir à Boris MONNIER

Absent : Pierre MICHEL

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Céline HUGUES

2. Procès-verbal du 16 mai 2022 approuvé.

3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations

Il est donné lecture des actes signés par le Maire dans l'exercice de ses délégations.

4. Budget Principal Décision Modificative n°1 : Délibération DCM2022-06-01

Il a été procédé au renouvellement des matériels informatiques des services communaux en novembre 2021. La facturation est intervenue en janvier 2022.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Crédits à ouvrir :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération	Anal.	Objet	Montant
D	I	21	2183	10014	047	Matériel de bureau et informatique	5629.93 €
Total							5629.93 €

Crédits à réduire :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération	Anal.	Objet	Montant
D	I	21	2188	ONA	047	Autres immobilisations corporelles	5629.93 €
Total							5629.93 €

5. Budget de l'Eau : effacement d'une dette : Délibération DCM2022-06-02

Le Conseil Municipal a pris acte de l'effacement de la dette de 495,10 € de Mme SERAICHE Linda, suite à l'avis de la commission de surendettement.

6. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif de l'année 2021 : Déliréation DCM2022-06-03

Le Conseil Municipal a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif de l'année 2021 de la commune de Rosans.

7. Passage de la comptabilité en M57 : Délibération DCM2022-06-04

Le Conseil Municipal a décidé de passer par anticipation en nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe du CCAS

8. Convention de mise à disposition de locaux par la commune – CCSB MSAP - renouvellement : Délibération DCM2022-06-05

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la nouvelle convention avec la CCSB dans le cadre de l'ouverture de la Maison de services au public (Msap), pour une durée de 3 ans, pour une participation financière mensuelle de 150 € (120 € de participation forfaitaires aux charges suivantes : l'électricité, l'accès aux toilettes de la médiathèque, l'eau, le ménage des communs et l'entretiens des équipements communs (chaudière, ascenseur) et 30 € de combustible.

9. SDIS 05 – Convention de prestation de service vérifications techniques des points d'eau incendie : Délibération DCM2022-06-06

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention de prestation de service concernant les vérifications techniques des points d'eau incendie avec le SDIS 05 pour une durée de 3 ans, pour une participation financière de 33€ par PEI (24 à Rosans).

10. Convention financière SyME05 – programme de travaux 2022 : Délibération DCM2022-06-07

Le Conseil Municipal a approuvé la participation de la commune de Rosans pour les frais de raccordement électrique liés au projet de Mme Emmanuelle BUCHARD proposée par le SyME05, d'un montant de 5 930,28 €.

11. Diagnostic foncier sur le quartier du Suquet – convention avec IT05: Délibération DCM2022-06-08

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention avec IT05 concernant la mission d'assistance relative à la réalisation d'un diagnostic foncier sur le quartier du Suquet.

12. Journée de solidarité (lundi de pentecôte) : Délibération DCM2022-06-09

Le Conseil Municipal a décidé que pour l'application de la journée de solidarité, le lundi de pentecôte est un jour travaillé à compter du 1^{er} janvier 2023.

13. Opération ZRR comptage : modalités de mise en œuvre 2022

Des travaux sont prévus sur la commune de Rosans afin de régler des fuites d'eau, réguler les consommations d'eau, installer des compteurs, des vannes et des réducteurs de pression. Ils doivent être réalisés par l'entreprise Serge Pascal, et finis pour le 31 décembre 2022.

14. Gestion du stationnement sur l'aire du fer à cheval

Afin de sécuriser les atterrissages des secours en hélicoptère, de jour comme de nuit, il convient de délimiter et réglementer la zone de stationnement. La partie en herbe sera donc interdite à tous stationnements. Une signalétique (panneau et arrêté) sera mise en place sur site.

La mairie et les pompiers conviendront d'une intervention commune prochaine pour garantir un bon fonctionnement de l'éclairage de la zone en cas d'intervention nocturne de l'hélicoptère.

15. Circulation rue Pinet

Des habitants se sont plaints d'une vitesse excessive dans la grande rue / rue Pinet. Afin de garantir la sécurité des usagers, une réflexion est en cours pour la pose de petits dos-d'âne. Ce projet sera soumis à une réunion publique.

16. Organisation des manifestations estivales

Le cinéma de Laragne va venir sur Rosans pour deux projections en plein air place de la tour à la nuit tombée cet été.

Ensuite ils viendront 1 fois par mois en intérieur à la salle polyvalente. 2 séances devraient être proposées.

17. Questions diverses

- Un garage communal sera libéré d'ici la mi-juillet. Une publication-annonce va être faite sur Maire et citoyens. Délai de 10j pour recevoir les demandes. Tirage au sort le 29 juillet pour une attribution au 1^{er} août.
- Les épiciers de Rosans (Proxi) ont fait part de leur inquiétude qu'en à la présence d'une rôtisserie ambulante sur le marché du dimanche matin. Une rencontre prochaine avec les épiciers est prévue.

La séance publique est levée à 18h30.

Vu le présent compte-rendu,

Le 11 juillet 2022.

Lionel TARDY, Maire.

